

Qu'est-ce que l'école Maternelle ???

L'école a pour tâche de développer harmonieusement la personne de chaque enfant, en favorisant le développement optimal de ses compétences et en lui offrant toutes les occasions de se socialiser.

Elle est un milieu d'apprentissages multiples. Les méthodes utilisées visent la construction des notions plutôt que la transmission des savoirs. Le jeu est le principal moteur de l'action pédagogique. Le rôle de l'enseignant est d'accompagner l'enfant dans son développement et de mettre tout en œuvre pour favoriser celui-ci.

Quels sont les apprentissages spécifiques ?

- 1) les activités d'éveil au développement corporel (psychomotricité, vivre le temps, l'espace);
- 2) les activités d'éveil à la communication orale et écrite. Savoir utiliser le français de manière efficace est une clé de réussite dans le monde scolaire. Afin d'augmenter le vocabulaire des élèves, l'école réfléchit à des activités qui enrichissent le potentiel langagier des enfants en collaboration avec les familles ;
- 3) les activités d'éveil mathématique et scientifique. L'école accompagne l'enfant dans ses expérimentations ainsi que dans leur organisation afin de l'aider à la conquête progressive de l'objectivité ;
- 4) les activités d'éveil esthétique : les arts plastiques, la musique, les spectacles.

Il ne faut pas perdre une occasion d'apprendre. Chaque enfant suit son rythme, l'enseignant le stimule.

Heures de cours :

Heures des activités scolaires : de 8h25 à 12h00 et de 13h30 à 15h25

(de 8h25 à 8h45 accueil dans les classes) Attention 8 h 45 FERMETURE de la porte d'entrée.

Dans l'intérêt des enfants, nous vous demandons, à vous parents qui nous témoignez votre confiance, de respecter l'heure de mise en route des activités d'apprentissages spécifiques. Il faut que chaque titulaire puisse commencer ses activités à **8 heures 45 précises**, l'accueil étant alors terminé. La présence de parents au sein de l'établissement ne sera pas admise après 8h45.

En pratique :

1/ Garderies :

Le matin : de 7 h 15 à 8 h 25.

Le soir : à partir de 15h25 ainsi que le mercredi après-midi.

Les garderies se terminent à 18 h 15 au plus tard !!!

GSM 0493 96 83 61

Les sorties des classes se feront à 12 h et à 15 h 25.

Nous demandons aux parents de ne pas entrer dans l'école avant ces heures !

Nous devons veiller à la sécurité de nos petits.

Aux vacances d'hiver, uniquement des garderies. Nous ne savons pas encore dans quelle école.

Durant les autres congés et aux grandes vacances, inscription aux centres de plein-air gérés par le service des Activités Parascolaires. Le formulaire d'inscription vous parviendra en temps utile.

Monsieur Lionel Lambrechts

Directeur des Activités parascolaires

Chaussée de Wavre 1649
1160 Bruxelles - (02 / 672 28 67)

2/Services :

Pique-nique : forfait potage au prix de 3 €/mois à partir du 4 septembre

3/Comptes :

♣ Repas chauds : se référer aux informations des Cuisines Bruxelloises

<https://repasscolaires.lescuisinesbruxelloises.be>

Les repas chauds seront servis à partir du **lundi 4 septembre**. Avant cette date, veuillez fournir un pique-nique à vos enfants s'ils restent à l'école sur le temps de midi.

♣ Collations de 10h :

Nous demandons aux parents de fournir une collation dans une boîte séparée ainsi qu'une gourde. Les collations doivent être les plus saines possible (ni chips, ni fritures...)

Le mercredi est le jour de la collation fruits et légumes. Pas de biscuits ou autres friandises.

♣ Avantages Sociaux :

Une somme de 1,30 € par jour et par famille est demandée pour les enfants qui bénéficient d'un ou plusieurs services extra-scolaires (garderie **matin** et/ou **midi** et/ou **soir**, **étude**).

A partir du moment où votre enfant resta à l'école sur le temps de midi, vous DEVEZ payer cette somme.

Ce paiement est obligatoire ! et déductible des impôts avec attestation.

Num. de compte BE58 0910 2199 4979 chez Belfius compte communal

Communication : nom prénom classe et mois (! un virement par enfant)

Il y a deux comptes.

Certains paiements sont à effectuer sur le compte communal, d'autres sur le compte de l'école.

Soyez-y attentifs.

4/Réunions :

Une réunion collective d'information aura lieu le **jeudi 14 septembre 2023 à 19h15**.

Deux réunions pour des entretiens individuels sont prévues en cours d'année : en janvier et juin.

Lorsqu'un « problème » se présente, n'hésitez pas à prendre contact avec l'enseignant pour fixer un rendez-vous à la meilleure convenance de chacun. Lorsqu'elle le juge nécessaire, l'enseignante agira de même.

5/Activités sportives :

Depuis septembre 2001, les élèves de l'école maternelle bénéficient de 2 heures de psychomotricité par semaine. Concrètement, chaque classe se rend 2 fois par semaine au gymnase avec un professeur de psychomotricité. Les jours d'activités de développement corporel, veillez à ce que vos enfants soient « en tenue sportive » et portent **des chaussures sans lacets**.

Dans certaines classes, une paire de sandales de gymnastique sera demandée, celle-ci restera en classe. L'horaire de ces activités vous sera communiqué dès que possible.

Natation : Les élèves de 3^e maternelle se rendront au mini-bassin du Calypso un vendredi sur deux. Le prix forfaitaire vous sera communiqué prochainement.

6/Classes vertes :

Nous ne savons pas encore si vos enfants pourront participer à des classes vertes sur le site du Rouge-Cloître.

En effet, la région a entrepris de gros travaux de rénovation et de mise en conformité des locaux qui sont dédiés aux classes lors de ces classes vertes.

Nous n'avons pas d'alternative pour le moment.

Nous espérons qu'au printemps les travaux seront terminés.

7/ Congés : 2023-2024

Fête de la Communauté française : mercredi 27 septembre 2023

Congé d'automne : du lundi 23 octobre au dimanche 5 novembre 2023 (2 semaines)

Armistice : samedi 11 novembre 2023

Vacances d'hiver : du lundi 25 décembre 2023 au dimanche 7 janvier 2024 (2 semaines)

Mardis Gras : mardi 13 février 2024

Congé de Carnaval : du lundi 26 février au dimanche 10 mars 2024 (2 semaines)

Lundi de Pâques : le lundi 1 avril 2024

Vacances de printemps : du lundi 29 avril au dimanche 12 mai 2024 (2 semaines)

Pentecôte : le lundi 20 mai 2024

Les vacances d'été débuteront le samedi 6 juillet 2024

8/ Santé :

Notre établissement est attaché à un centre de santé où ont lieu les célèbres « visites médicales ».

Deux bilans de santé (en M1 et en M3) sont prévus à l'école maternelle au cours des visites médicales.

Voici les coordonnées de l'équipe médicale attachée à notre école :

PSE libre de Bruxelles Capitale (Antenne de Watermael-Boitsfort)

Avenue Alfred Solvay 2 a, 1170 Bruxelles

Tél : 02 / 672 18 66

Centre Psycho-Médico-Social :

L'équipe du centre P.M.S. se tient gratuitement à la disposition des parents et des enfants. Les membres viennent à l'école pour rencontrer les parents, les enfants, la direction ou les enseignants.

Elle est aussi à votre disposition au tél 02/800.86.60, le **mercredi après-midi**

Elle se compose de 4 membres :

- Une psychologue : Natalia SANCHEZ
- Une infirmière : Vinciane SNYERS
- Une assistante sociale
- Une logopède

vsneyers@spfb.brussels

Il est essentiel que vous apposiez votre signature sur tous les documents qui vous seront transmis. Nous vous demandons de remettre tous les documents dans les délais demandés.

Remarques :

A) L'école n'est pas responsable en cas de vol ou de perte d'objets, veillez toujours à placer des étiquettes nominatives sur les vêtements, sacs, ... Chaque année, nous donnons 4 ou 5 grands sacs de vêtements non réclamés aux petits riens. Il est important pour chaque enfant d'apprendre à prendre soin de ses effets personnels.

B) L'école a un site internet (www.csblankedelle.com) où vous trouverez le projet pédagogique de l'école. Des photos de vos enfants prises lors d'activités y apparaissent. Si vous ne désirez pas voir leur image figurer sur le site, veuillez nous le signifier par écrit. Le code d'accès aux photos est **Blanko33**

Mail du secrétariat : blankcollin@outlook.com

Mail de Madame la directrice : csblankedelle@brutele.be

Signatures des parents

Je soussigné, Je soussignée,

Déclare(nt) avoir pris connaissance des informations utiles concernant l'année scolaire 2023-2024

Attention ; ce présent document doit rester dans la farde d'avis.